

Témoignages

LA CAMPAGNE SUCRIERE 1976 : C'EST FINI

**2.203.400 tonnes de cannes récoltées
249.000 tonnes de sucre produit**

**Un peu moins que les campagnes 1968 et 1969
Le prix de la tonne de canne sera plus bas qu'en 1975
car le «quota A» a été dépassé**

La dernière usine en activité, les Grands-Bois, a fermé ses portes dans la semaine précédant Noël, mettant ainsi un point final à la campagne sucrière 1976.

- * 2 203 400 tonnes de cannes récoltées et brassées ;
 - * une richesse de 11,51 degrés de sucre récupérable (SR) ;
 - * un prix moyen de la tonne de cannes, de l'ordre de 136,16 F (6 808 Frs CFA).
 - * une production sucrière de 249 000 tonnes de sucre.
- Telles sont les caractéristiques de la campagne sucrière de 1976.

La première conséquence de la production de 249 000 tonnes de sucre cette année c'est que le quota A est dépassé, de 2 000 tonnes.

Ce qui entraîne une cotisation obligatoire pour les planteurs dont l'effet sera de diminuer le prix de la tonne de canne par rapport à l'année dernière.

On voit ainsi l'inconséquence de la politique du pouvoir en matière économique à la Réunion.

D'un côté, il donne des aides à la production sucrière sous la pression de la lutte des planteurs, il met sur pied un plan

(suite en page 4)

«DEPO-PROVERA»

**Un minimum de justice doit être rendu :
Les 6000 Réunionnaises victimes de ce produit dangereux doivent
obtenir réparation des préjudices qui leur sont causés**

Dans nos articles précédents nous avons montré toute l'ampleur des drames que provoque l'utilisation du contraceptif dangereux qu'est le Depo-provera, même s'il a connu une autre appellation Depo-prodazone. La monstruosité réside dans le fait que les conséquences de ces injections trimestrielles ont des dimensions incalculables : risques de cancer, de stérilité, risques d'avoir des enfants morts nés ou ayant à leur naissance des malformations irréversibles...

Nous avons également dit, sur la base de multiples informations convergentes, que ce produit interdit aux USA et dans la plupart des pays du monde n'était utilisé en France que dans les établissements pour débiiles mentaux ou autres établissements fréquentés par une clientèle d'émigrées, considérées par le pouvoir comme êtres inférieurs ou peu dignes d'intérêt.

(suite en page 4)

FRAUDES A ST-ANDRE

Appel à tous les électeurs et électrices

Electrices et électeurs de Saint-André, vous êtes toutes et tous au courant de la manière dont le «maire» de notre commune, Jean-Paul Virapoullé s'y prend actuellement pour organiser une nouvelle fois la fraude. Il a reconnu publiquement devant le préfet au Conseil général et devant les preuves flagrantes administrées par Elie Hoarau, qu'il avait fait radier, sans raison 500 personnes des listes électorales. C'est illégal.

C'est une fraude grave sévèrement punie par la loi. Saint-Andréennes, Saint-Andréens, vous avez déjà remporté une grande victoire contre la fraude le 3 juillet dernier. Les fraudeurs réunis, Barau et Virapoullé, vous les avez battus. Grâce à votre lutte, grâce à votre union, grâce à votre organisation.

(suite en page 4)

Inscription sur les listes électorales : Plus que 3 jours !

Pourvoi en cassation de Franck Loricourt et de ses camarades contre l'arrêt de la Cour d'Appel

Frank Loricourt et ses camarades avaient déposé un recours contre le verdict du tribunal correctionnel de Saint-Pierre, les condamnant à de lourdes peines de prison. Déjà ce verdict était incompréhensible, puisqu'il donnait l'impression que l'on avait voulu mettre les inculpés à l'écart de la loi d'amnistie par l'adjonction d'un jour de prison complémentaire à l'essentiel de la peine infligée à la plupart d'entre eux.

Mais l'arrêt rendu la semaine dernière par la Cour

d'Appel de Saint-Denis est encore plus inexplicable, puisque, dans l'ensemble, les peines ont été encore aggravées. Cette décision est d'autant plus inexplicable si l'on replace dans leur juste contexte les faits reprochés à Loricourt et à ses camarades.

C'est pourquoi, les inculpés se sont présentés hier matin au greffe de la Cour d'Appel de Saint-Denis pour y signer leur pourvoi en cassation.

Le dossier de l'affaire sera donc transmis à la cour de cassation de Paris.

800.000 m3 d'eau rejetés à la mer par la Centrale de la Rivière de l'Est

La majorité UDR-RI au Conseil général a adopté ce projet aberrant

C'est notre camarade Adrien Miniépoullé qui est intervenu au Conseil général sur le projet de la Centrale de la Rivière de l'Est.

Il a mis en cause la conception de ce projet, qui finira par faire rejeter à la mer 800 000 m³ d'eau par jour. Quel gaspillage.

Il n'est peut être pas facile de trouver le compromis entre d'une part l'altitude à laquelle il faut placer l'usine pour que la chute d'eau soit rentable (du point de vue de la production d'élec-

tricité) et d'autre part l'altitude à laquelle il faut placer l'usine pour pouvoir récupérer au mieux l'eau rejetée par les turbines. Mais même si ce n'est pas facile, il fallait prendre le temps de faire les études nécessaires pour résoudre le problème. Le jeu en valait la chandelle, car l'eau est une richesse inestimable dans ce pays.

Adrien Miniépoullé a donc demandé, au nom du groupe communiste que ces

(suite en page 4)

LE CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE GUADELOUPEEN

1) Face à l'exigence légitime d'autonomie, le Parti Communiste Français réaffirme ses engagements solennels de solidarité en faveur des départements d'Outre-Mer

- VOIR EN PAGE 4 -

LOCATAIRES DE LA SIDR

Le nouveau bail que veut vous imposer la SIDR est illégal. Ne le signez pas.

Pour faire respecter votre droit au logement adhérez au Syndicat de Défense des Locataires de la Réunion (S.D.L.R.)

28, rue Maréchal Leclerc - Saint-Denis.

PERMANENCES : le mardi, mercredi, jeudi toute la journée.